

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11552
6 novembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 NOVEMBRE 1974 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les violations ci-après des Conventions de Genève de 1949 et du droit international, commises par les forces d'invasion turques et leurs instruments dans le territoire occupé, violations contre lesquelles mon gouvernement s'élève énergiquement.

1. L'église de St. Georges de Trikomou a été arbitrairement saisie par les forces d'invasion turques et transformée en mosquée;
2. Les soldats turcs sont entrés dans l'église Ayia Marina à l'est du village de Dherynia et après avoir brisé les icônes et les bancs, y ont mis le feu.
3. Les forces d'invasion délivrent illégalement dans les zones qu'elles occupent, des cartes d'identité turques dont la couleur est différente pour les Chypriotes grecs, qui sont contraints de chercher refuge dans la partie méridionale de Chypre ou de posséder des cartes d'identité turques.
4. Ils délivrent en outre illégalement des titres de propriété. Le cas d'une Anglaise qui, s'étant rendue dans sa maison d'Ayiou Epihtitou l'a trouvée occupée par un Chypriote turc en est un exemple caractéristique. Ce Chypriote turc lui a montré un titre de propriété délivré par le prétendu "Bureau du registre foncier" à Kyrenia.
5. De plus, les forces d'occupation turques ont commis les actes suivants :
 - A. Vol de la production agricole de Chypriotes grecs qui ont été tués ou déplacés et qui n'ont aucun moyen de subsistance;
 - B. Vol et transport en Turquie d'effets personnels, de meubles, de machines, d'icônes d'églises, de véhicules à moteur privés, de camions, de tracteurs, d'animaux, etc.;
 - C. Occupation de magasins et de maisons appartenant à des Chypriotes grecs;
 - D. Saisie illégale d'hôtels chypriotes grecs.

S/11552
Français
Page 2

Ces faits sont non seulement en contradiction avec l'objectif d'une solution pacifique auquel prétend viser le Gouvernement turc, mais chaque nouveau fait de ce genre crée en outre une situation dans laquelle les espoirs de parvenir à une solution politique sont de plus en plus faibles.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir diffuser la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zénon ROSSIDES

